

## MODALITÉS DE LICENCE D'ADOBE

### 1. Licence.

- 1.1 Par la présente, le Requéran est autorisé à installer le Code attribué dans le ou les Sites du Requéran uniquement aux fins restreintes de satisfaire aux Obligations de rapport en matière de médias numériques du FMC.
- 1.2 Le Requéran octroie par la présente au FMC et à Adobe les droits nécessaires pour qu'ils puissent accéder aux Données du Requéran et les utiliser selon les besoins à des fins de suivi en matière de médias numériques par le FMC.

2. **Conformité du site.** Le Requéran garantit que le Site du Requéran respecte les exigences en matière de confidentialité des données personnelles prévues dans les lois, principes directeurs, règlements, codes et règles applicables relativement à la collecte des Données du Requéran.

3. **Accès.** Aucune disposition du présent Contrat ne sera interprétée comme accordant au Requéran le droit d'accéder à l'interface ou aux outils de rapport en ligne d'Adobe ni de recevoir les rapports produits par le FMC indépendamment de tout droit que le Requéran pourrait avoir en vertu d'un contrat écrit distinct avec Adobe.

4. **Code attribué.** Le Requéran convient que toute modification apportée au Code attribué le sera à ses propres risques. Le FMC et Adobe ne seront pas responsables des erreurs qui découleraient d'une telle modification et sont déchargés de toute responsabilité à cet égard.

5. **Données personnelles.** Le Requéran ne doit en aucun cas transmettre, fournir ou rendre autrement accessibles à Adobe toute donnée personnelle.

### 6. Définitions.

- 6.1 « **Requéran** » s'entend de l'entité ayant conclu un contrat de financement avec le FMC et étant tenue d'installer le Code attribué pour satisfaire aux Obligations de rapport en matière de médias numériques du FMC.
- 6.2 « **Données du Requéran** » renvoie aux données recueillies dans le ou les Sites du Requéran au moyen du Code attribué.
- 6.3 « **Site ou Sites du Requéran** » s'entend du ou des sites Web ou des applications qui appartiennent au Requéran et dont le développement a été financé par le FMC et pour lesquels le Requéran est tenu de respecter les Obligations de rapport en matière de médias numériques du FMC.
- 6.4 « **Obligations de rapport en matière de médias numériques du FMC** » sont les obligations prévues à <https://cmf-fmc.ca/programs-deadlines/digital-media-reporting>.
- 6.5 « **Code attribué** » renvoie aux codes de suivi d'Adobe qui doivent être installés dans le ou les Sites du Requéran pour satisfaire aux Obligations de rapport en matière de médias numériques du FMC.
- 6.6 « **Données personnelles** » s'entend de l'information permettant d'identifier une personne.